



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

SCh/RD

BUREAU DU VENDREDI 19 JANVIER 2018



Le vendredi 19 janvier 2018 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 6 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 11 janvier 2018.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Mery-sur-Oise,
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris

ABSENTS-EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :

M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency.

Qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

et ont participé Messieurs Christian LAGRANGE, délégué titulaire d'Est Ensemble, Richard DELL'AGNOLA, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, Gilles POUX, délégué titulaire de Plaine Commune et Hervé MARSEILLE, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest, en qualité de personnalités qualifiées.

Le Bureau :

- a désigné M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires délibérées :

✓ CONVENTION AVEC LES TIERS

- considérant la nécessité de régulariser l'occupation du sous-sol de la parcelle G n°34 à Saint-Maur-des-Fossés appartenant au Syndicat intercommunal de la maison de retraite par une canalisation d'eau potable, **a approuvé** la passation et la signature d'une convention d'occupation domaniale avec le propriétaire de cet établissement d'une durée de 12 ans, contre le versement d'une redevance annuelle d'un montant de 7,80 €,

✓ AUTRE

- considérant la création d'un bouclage de DN 600 mm entre le site de Palaiseau et le réservoir de Saclay sur un linéaire de plus de 10 kilomètres, pour un montant de 30,10 M€ H.T. (valeur septembre 2014, , qu'il apparaît opportun d'organiser la séance du Bureau du vendredi 16 février prochain à Palaiseau, et d'y réaliser l'inauguration du bouclage approuvé par le Bureau du 10 septembre 2014, **a autorisé** la tenue du Bureau du vendredi 16 février 2018 à Palaiseau.

Pour affichage, le

19 JAN. 2018